



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2011

Membres afférents au Conseil Municipal : 12
En exercice : 12
Membres présents à la séance : 9
Absents excusés représentés : Max Borel, Jean Louis Bosson,
Absents excusés : Irène Maurin
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud , Maire
Secrétaire de séance : Max Lamande

La séance est ouverte à 20 h 30. Le compte rendu de la séance précédente du 22 avril 2011 est approuvé à l'unanimité. Avant d'aborder l'ordre du jour, Mme le Maire interrompt la séance pour donner la parole à Monsieur Robert Arnaud, vice président de la CCVD accompagné de Madame Melchior en charge du dossier éolien à la communauté de communes. M. Arnaud apporte des précisions sur l'intérêt pour la commune de participer aux études demandées par la CCVD sur les "zones éoliennes" en particulier pour le petit éolien qui permettrait aux particuliers intéressés et ainsi regroupés d'obtenir la meilleure tarification pour la revente de l'électricité. M. Robert précise d'autre part que dans tous les cas la décision finale d'implanter ou non des zones éoliennes sur le périmètre des communes revient au conseil municipal de chaque commune. Après cette intervention et réponses aux questions posées, le conseil remercie M. Arnaud et Mme Melchior avant leur départ. La session reprend et l'ordre du jour est abordé :

➤ **Administration générale**

Devant l'absence de certains salariés (parmi ceux effectuant très peu d'heures par semaine) aux visites de la médecine du travail, il leur a été demandé s'ils ne voulaient pas s'y soumettre de prévenir par avance afin d'éviter des frais inutiles. Malgré cela il a été constaté par le service de la médecine du travail des absences de dernière minute. Pour essayer d'y pallier, Mme le Maire demande l'accord du conseil pour pouvoir éventuellement refacturer la visite non excusée à la personne concernée.

Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité

➤ **Finances**

- D.M 49 : Rectification sur le montant des annuités d'emprunt : Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité
- D.M sur Budget Principal : il s'agit d'un changement de numéro de compte qui n'a aucun impact sur le budget: Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité

➤ **Travaux – Voiries**

- Photovoltaïque :
Avancée du projet en complément des décisions par délibération du 26.02.2010 et du 08.10.2010 (estimatif de la toiture classique).
En l'absence de maître d'œuvre spécifique pour la réfection classique de la toiture, le conseil décide d'abroger le projet dans son ensemble (photovoltaïque et classique).

- Nomination des voies et numérotation des habitations :
Suite à la réunion de la commission, et compte tenu du coût estimé à 25 893 euros T.T.C., un appel d'offres est lancé; Ce prix comprend la fourniture des panneaux et plaques, mais également la pose des panneaux (soit 12 056 euros T.T.C.), d'où la question : quelle économie sur ce dernier montant pourrait être réalisée si la pose était faite par les agents techniques – Quant aux plaques, leur pose est à la charge des propriétaires qui recevront plaques et vis pour le faire.

Mme DAHO fait part des montants estimatifs établis par M. Jouffre pour l'assainissement :

- rue des redis 175 000 euros
- carrefour Chanteperdrix/RD6 :120 000 euros
- route de Roynac/ZAC : 45 000 euros

➤ **Urbanisme**

Réflexion sur le projet d'un P.L.U. : Zone NAai et Extension du Silo selon le POS actuel, la zone classée NAai est réservée à des opérations d'ensemble et ne permet donc pas l'extension du silo telle que prévue dans la demande de permis déposée ; les services de l'état nous conseillent d'entamer une réflexion sur un projet PLU; le POS actuel s'avérant obsolète.

Complément d'information sur les Zones Z.DE: Révision de la délibération

Suite à l'intervention de M. Robert, il est décidé à l'unanimité de rejoindre le groupe de communes de la CCVD pour l'étude des zones éoliennes.

Levée de la réserve Foncière N° 6 et 7 sur les parcelles de la Z.A.C. (Intercommunale)

Lors d'un précédent conseil, cette zone de réserve foncière (qui n'est plus d'actualité) avait été levée sur la partie comprise entre la route de Manas et celle de Cléon. Toujours en place sur les parcelles appartenant à la CCVD dans la zone artisanale, elle bloque tout projet de transaction, notamment l'extension du local à poubelles du magasin U.

Mise aux voix, la décision de lever les réserves foncières 6 et 7 est prise par 10 voix pour 1 abstention.

➤ **Ecole - Péri-Scolaire**

Lecture du compte rendu de l'assemblée générale du CLSH est faite ; il est également rappelé que une nouvelle assemblée est prévu le 24 juin pour décider de l'avenir du centre et/ou de certaines de ces activités.

➤ **Questions diverses**

- École de Musique : Piano N. Leseigneur fait part du souhait de l'école de musique d'avoir un nouveau piano –coût environ 1 000 euros- ce qui est accepté par le conseil.
- Sésame : Réflexion sur la réforme des collectivités Territoriales
M. Daho donne lecture au conseil des différentes compétences de la SESAME : Animations culturelles, sportives, éducatives, déplacements pour les courses, le lycée ou le cinéma, tous nos "flux" sont tournés vers Montélimar Le conseil à la majorité (9 pour 2 abstentions) se prononce en faveur d'un rapprochement avec la nouvelle SESAME englobant la CCPM.
- Vieillir au village : lors de sa dernière réunion le CA a nommé son nouveau bureau.
- M. le Président du Conseil Général dans son courrier du 18 mai évoque la possibilité d'aménager en traversée de village des plateaux traversants y compris sur les routes classées à grande circulation. A approfondir donc.

- Suite aux essais effectués pour ralentir la circulation à l'entrée du village côté Roynac, une réunion avec le service des routes de Crest doit être fixée pour faire le point et prendre des décisions.
- Pour l'aménagement du terrain communal, contigu au terrain de foot, en champ de bosses (coût estimé à 3 445 T.T.C), Madame le Maire rappelle que pour l'instant, le problème de la responsabilité (ou pas) de la commune reste entier et qu'il convient d'approfondir.
- A l'annonce de la fin des travaux concernant la fosse de vidange, de la future aire de camping-cars (ex camping communal), une nouvelle polémique s'ensuit (faisant suite à celles du 27 mai et 25 juin 2010).

En effet le brouhaha ambiant aidant, la plupart des présents n'ont ni entendu ni compris que cette partie des travaux prévue et acceptée n'engageait que la participation active des employés municipaux et des dépenses en fournitures minimales – Ces tergiversations ont d'ailleurs provoqué la sortie d'un membre du conseil. Ces travaux n'étaient pas liés à la manière dont serait gérée l'aire par le Syndicat d'initiative (séjour payant ou non); c'est la convention à signer avec ce dernier pour sa gestion qui doit déterminer les conditions notamment le remboursement à la commune des frais occasionnés par les consommations d'électricité et d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45. Prochain conseil le 7 juillet à 20 h 30
--